



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 22 décembre 2021

Communiqué de presse

De nouvelles mesures de restrictions et de contrôles pour les personnes qui arrivent sur notre territoire en provenance du Royaume-Uni

Depuis le samedi 18 décembre 2021, tous les voyageurs en provenance du Royaume-Uni font l'objet d'un **arrêté de mise en quarantaine de 10 jours** à leur arrivée sur le territoire métropolitain. Cette mesure sera considérée comme levée 48h après l'arrivée en France, à condition de présenter un test antigénique ou PCR négatif.

Face à la diffusion extrêmement rapide du variant Omicron au Royaume-Uni, le Gouvernement a fait le choix de réinstaurer des motifs impérieux pour les voyages depuis et vers le Royaume-Uni et de renforcer l'exigence de tests au départ et à l'arrivée.

Les forces de l'ordre procéderont à des contrôles de présence aux adresses déclarées pour les quarantaines en journée, hors de la tranche horaire réservée aux sorties autorisées, dans le respect du cadre légal. Hormis le cas où la personne contrôlée produit après les 48 premières heures de quarantaine un test négatif, tout manquement donnera lieu à une verbalisation conformément aux dispositions en vigueur (contravention de 5^e classe faisant l'objet d'une **amende forfaitaire d'un montant de 1000 euros**).